



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité tiendra le lundi 7 octobre 2019 un débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits ». Pour orienter le débat, l'Afrique du Sud a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
de la République sud-africaine
(*Signé*) Jerry **Matjila**



Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le rôle central de la diplomatie préventive et de la prévention et du règlement des conflits », 7 octobre 2019

Introduction

1. Les conflits en Afrique continuent de constituer l'essentiel des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ce qui est bien illustré par le fait que la grande majorité des missions de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent sur le continent africain. Les États membres de l'Union africaine ont demandé sans relâche que la voix de l'Afrique soit prise en compte sur les questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent. Cette position est fermement ancrée dans le fait qu'il est entendu que le Conseil est le principal organe multilatéral chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris sur le continent africain. Cependant, sans une coopération régionale, il est difficile, voire impossible, que les efforts de l'ONU soient couronnés de succès.

2. Ainsi, le rôle critique et l'importance capitale des accords et organismes régionaux, tels que l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres mécanismes, sont expressément reconnus au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Qui plus est, l'Article 52 énonce clairement et codifie l'importance des organes régionaux dans le règlement pacifique des différends au moyen de ces accords. C'est la raison pour laquelle l'acte constitutif de l'Union africaine et l'Architecture africaine de paix et de sécurité intègrent et mettent en évidence la primauté de la diplomatie préventive comme premier pas vers la prévention et le règlement des conflits sur le continent.

3. Toutefois, bien que la diplomatie préventive soit et ait été utilisée par le système des Nations Unies dans son ensemble et par le Cabinet du Secrétaire général en particulier dans le cadre de ses missions de bons offices, elle n'a pas toujours été considérée comme un pilier central de l'action du Conseil de sécurité. La plupart du temps, l'approche et la contribution du Conseil sont visibles principalement en cas de conflit violent à grande échelle ou de crise immédiate. Le Conseil a pour responsabilité essentielle de prévenir les conflits avant qu'ils ne se transforment en conflits violents, et de maintenir la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional. La question est de savoir comment les travaux du Conseil peuvent être renforcés pour instiller de la diplomatie préventive à grande échelle dans ses travaux visant à prévenir les conflits violents en Afrique. Comment le Conseil peut-il travailler, de façon efficace et rationnelle, en collaboration et en partenariat avec des mécanismes régionaux tels que les communautés économiques régionales pour tirer pleinement parti de la diplomatie préventive ?

Objectifs

- L'Afrique du Sud propose un débat au Conseil de sécurité lors de sa présidence en octobre 2019, pour réfléchir sur le rôle central et la valeur de la diplomatie préventive dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ce débat aura lieu au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique » et contribuera au renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Il fera partie des éléments qui serviront de base aux consultations conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité de

l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

- Le débat s'inscrit dans le cadre de l'Article 33 du chapitre VI de la Charte, qui déclare expressément que les parties à un différend doivent en rechercher la solution par des moyens politiques, notamment la négociation et la médiation. C'est aussi la clef de voûte de la politique étrangère de l'Afrique du Sud, qui privilégie le règlement pacifique des différends. Le recours aux bons offices comme moyen de régler les différends peut aider les parties à un conflit à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à engager des négociations.
 - Le débat contribuera à promouvoir la coopération et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits.
 - Le débat contribuera également à assurer la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, de l'objectif de l'Agenda 2063 consistant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif étant de renforcer la collaboration, la coopération et la coordination dans la recherche de solutions durables aux menaces à la paix et à la sécurité internationales et d'intervenir rapidement, de manière cohérente et décisive, pour prévenir, gérer et régler les conflits.
-